L'ajournement

Avant de décider quelles mesures prendre, le Conseil de sécurité attend une réponse des pays africains à la demande d'aide du secrétaire général. La contribution éventuelle du Canada sera examinée à la lumière de la décision du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité semble privilégier une solution régionale prévoyant la participation de l'OUA et financée par les Nations Unies. Les représentants du FPR et du gouvernement se sont rendus en Tanzanie pour négocier un cessez—le—feu, mais ils ne s'adressent pas la parole. Ils parlent toutefois séparément à un conciliateur tanzanien.

Le ministre des Affaires étrangères a reçu l'ambassadeur du Rwanda plus tôt cette semaine et a encouragé son gouvernement à négocier de bonne foi et à mettre un terme au carnage une fois pour toutes. Un message semblable a été transmis au FPR, par l'entremise de son représentant à New York. Les politiciens de part et d'autre se sont fait dire que le Canada se souviendrait longtemps de ceux qui ont des postes de responsabilités et qui n'utilisent pas leurs pouvoirs pour mettre un terme à ces massacres.

L'appareil Hercules des Forces canadiennes qui est basé à Nairobi a essuyé des tirs après avoir atterri ce matin à Kigali. Il n'y a pas de blessés, et les dommages sont superficiels. Les vols ont été temporairement suspendus jusqu'à ce que la situation à l'aéroport se stabilise.

Je remercie le député de Rosedale d'avoir porté cette crise à l'attention du Parlement canadien. Je veux aussi le féliciter de l'excellent travail qu'il accomplit dans tout le dossier des affaires étrangères.

[Français]

LES VACCINS ANTIGRIPPE

Mme Monique Guay (Laurentides): Madame la Présidente, le 26 avril dernier j'ai questionné le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux concernant l'achat de vaccins anti-grippe. Sa réponse nous a alors permis de connaître sa décision dans ce dossier. Cependant, toute la lumière n'a pas été faite sur l'achat de ces vaccins. Bien des interrogations demeurent quant au rôle et à l'implication du ministre en tant que courtier acheteur de 4 millions de vaccins pour le compte des provinces et territoires. J'aimerais énumérer quelques faits inquiétants et quelque peu troublants dans le processus de décision du gouvernement fédéral dans ce dossier.

En 1993, le contrat d'approvisionnement du vaccin anti-grippe fut accordé à 100 p. 100 à la firme BioVac. Le 8 décembre 1993, l'appel d'offres pour l'année 1994 fut lancé. Les offres devaient se terminer le 7 janvier 1994 à 14 heures.

Deux soumissions furent déposées: BioVac de Laval offrant ses vaccins à 1,70 \$ la dose et Connaught de Toronto offrant ses vaccins made in U.S.A. à 1,46 \$ la dose.

• (1745)

L'offre de Connaught étant plus basse, le ministre fédéral acheteur semblait vouloir favoriser le vaccin américain de Connaught. Cependant, des allégations de dumping surgissent. Ces allégations démontraient que Connaught vendait ce même vaccin à près de 3 \$ aux États—Unis et qu'il nous l'offrait à 1,46 \$. Faisant face à cette situation de dumping, le ministre prolongeait l'appel d'offres du 7 au 18 janvier. On sentait bien à ce moment—là que le gouvernement retardait sa décision, qu'il hésitait à se brancher. On sentait la soupe chaude d'autant plus que des jobs sont en jeu de même qu'un important projet d'investissement en biotechnologie, chez nous à Laval, par BioVac.

Une autre prolongation est annoncée du 18 janvier au 3 février. Durant ces délais, des pressions sont exercées sur le ministre afin qu'il accorde rapidement tout le contrat à BioVac. Entre autres, dans une lettre du 27 janvier, le ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie demande au ministre Dingwall de se décider rapidement en faveur de la firme BioVac.

Le 25 mars, le ministre répond en cette Chambre qu'il recherche une solution canadienne à ce grave problème canadien. Le 20 avril, le ministre annonce qu'il a coupé la poire en deux, et que sa solution canadienne favorise l'achat de deux millions de vaccins américains. Ainsi, le ministre, courtier canadien, grâce à sa solution canadienne, provoquait la mise à pied de 26 employés et mettait en péril un investissement de 32 millions de dollars dans la biotechnologie à Laval.

C'est une décision inacceptable qui suscite des interrogations. Comment le ministre explique-t-il que ses tractations ont fait passer le coût moyen du vaccin de 1,58 \$ à 1,77 \$, équivalent à une dépense additionnelle de plus de 750 000 \$ pour les contribuables?

En second lieu, puisque le ministre paiera maintenant 1,77 \$ la dose, pourquoi ne voulait—il pas, le 7 janvier 1994, à la fin du premier appel d'offres, octroyer tout le contrat BioVac au coût de 1,70 \$ la dose?

Troisièmement, le ministre peut-il nous dire pourquoi, en tant que courtier canadien, il achète des vaccins américains au coût de 1,69 \$ la dose, alors que l'offre initiale de BioVac était de 1,70 \$? Comment peut-il expliquer cette économie de bouts de chandelle de 1c. pour deux millions de vaccins, soit 20 000 \$ comparativement à la mise à pied de 26 personnes? Le ministre a-t-il analysé le coût économique de ces 26 nouveaux chômeurs? Enfin, pourquoi des vaccins made in U.S.A. alors qu'ils pourraient être produits totalement chez nous? La solution canadienne du ministre est une mauvaise plaisanterie.

Pour compléter le tableau que je considère déjà bien noirci, certaines rumeurs circulent à l'effet que le ministre a demandé à BioVac de lui signer une lettre de satisfaction dans ce dossier. Ouelle audace déconcertante de la part du ministre!

Le ministre courtier fédéral n'est pas transparent dans ce dossier. Il a agi en désavantageant une firme de chez nous et en bafouant les intérêts des contribuables. Sa décision est insensée et irréfléchie. Nous demandons au ministre de faire toute la